

**1 000^{ème} réunion d'information
retraite en entreprise
organisée par l'Assurance retraite Bretagne**

La retraite, ça se prépare !

Communiqué de presse	page 3
Les réunions d'information retraite en entreprise	page 4
Nouveau : une seule demande de retraite en ligne pour les régimes de retraite	page 6

Réunions d'information retraite en entreprise : la 1 000^{ème} organisée en Bretagne

La fonction conseil en entreprises est un dispositif national. Il s'agit d'une offre de service proposée sur l'ensemble du territoire.

L'Assurance retraite Bretagne souhaite valoriser et faire connaître aux entreprises et aux salariés ce type de format d'information sur la retraite.

Cette offre de service permet d'anticiper et de préparer sereinement le passage à la retraite en disposant d'informations délivrées par les experts de l'Assurance Retraite, mais aussi de prendre connaissance des outils permettant de simplifier la vie des assurés dont la déclaration unique de retraite en ligne : une seule démarche pour plus de 30 régimes de retraite.

Lors des réunions d'information retraite, plusieurs thématiques sont abordées :

- Comment se constitue une carrière tout au long de la vie professionnelle ?
- A quel âge peut-on partir en retraite selon les différents dispositifs ?
- Les démarches : où, quand, comment ?

Désormais, depuis le mois de mars 2019 : une demande de retraite en ligne commune à tous les régimes

Le nouveau service de demande de retraite en ligne commun à tous les régimes sera bien sûr présenté. Ce service permet aux assurés de demander leur retraite en une seule fois à l'ensemble de leurs régimes, de base et complémentaire. Il est accessible depuis le compte retraite sur www.info-retraite.fr ou les sites internet des régimes.

Un service simple, pratique et sécurisé

Le service est proposé par tous les régimes de retraite obligatoires sous le logo Info Retraite. Il dispose de nombreux avantages pour simplifier la demande de retraite des assurés proches de la retraite.

L'entreprise qui sera la 1000^{ème} concernée par l'intervention de nos experts retraite est une association : ASSIA réseau UNA dont le siège est à Chartres de Bretagne. L'association Assia Réseau UNA compte 400 salariés (aide à domicile, aide-soignant, infirmière...).

Vincent Pavis, Carsat Bretagne et Nelly Naujean de l'Ag2r – La Mondiale, caisse de retraite complémentaire de l'association animeront de cette réunion.

La fonction conseil en entreprises est un dispositif national. Il s'agit d'une offre de service proposée sur l'ensemble du territoire.

L'Assurance retraite Bretagne souhaite valoriser et faire connaître aux entreprises et aux salariés ce type de format d'information sur la retraite.

Cette offre de service permet d'anticiper et de préparer sereinement le passage à la retraite en disposant d'informations délivrées par les experts de l'Assurance Retraite, mais aussi de prendre connaissance des outils permettant de simplifier la vie des assurés dont la déclaration unique de retraite en ligne : une seule démarche pour plus de 30 régimes de retraite.

Les réunions d'information retraite, d'une durée d'environ 2 heures et demie, abordent les thèmes suivants :

Le relevé de carrière :

Le report des salaires sur le relevé de carrière

Les périodes assimilées (chômage, maladie, maternité, période militaire,...)

Les trimestres liés aux enfants

Les rachats de trimestres (études supérieures, activité à l'étranger,...).

La retraite :

L'âge légal de la retraite

Le mode de calcul de la retraite

La durée d'assurance pour obtenir le taux plein

Les départs anticipés avant l'âge légal

La retraite progressive

La poursuite d'activité au-delà de l'âge légal

Le cumul emploi-retraite

La pension de réversion.

Les démarches :

Le droit à l'information

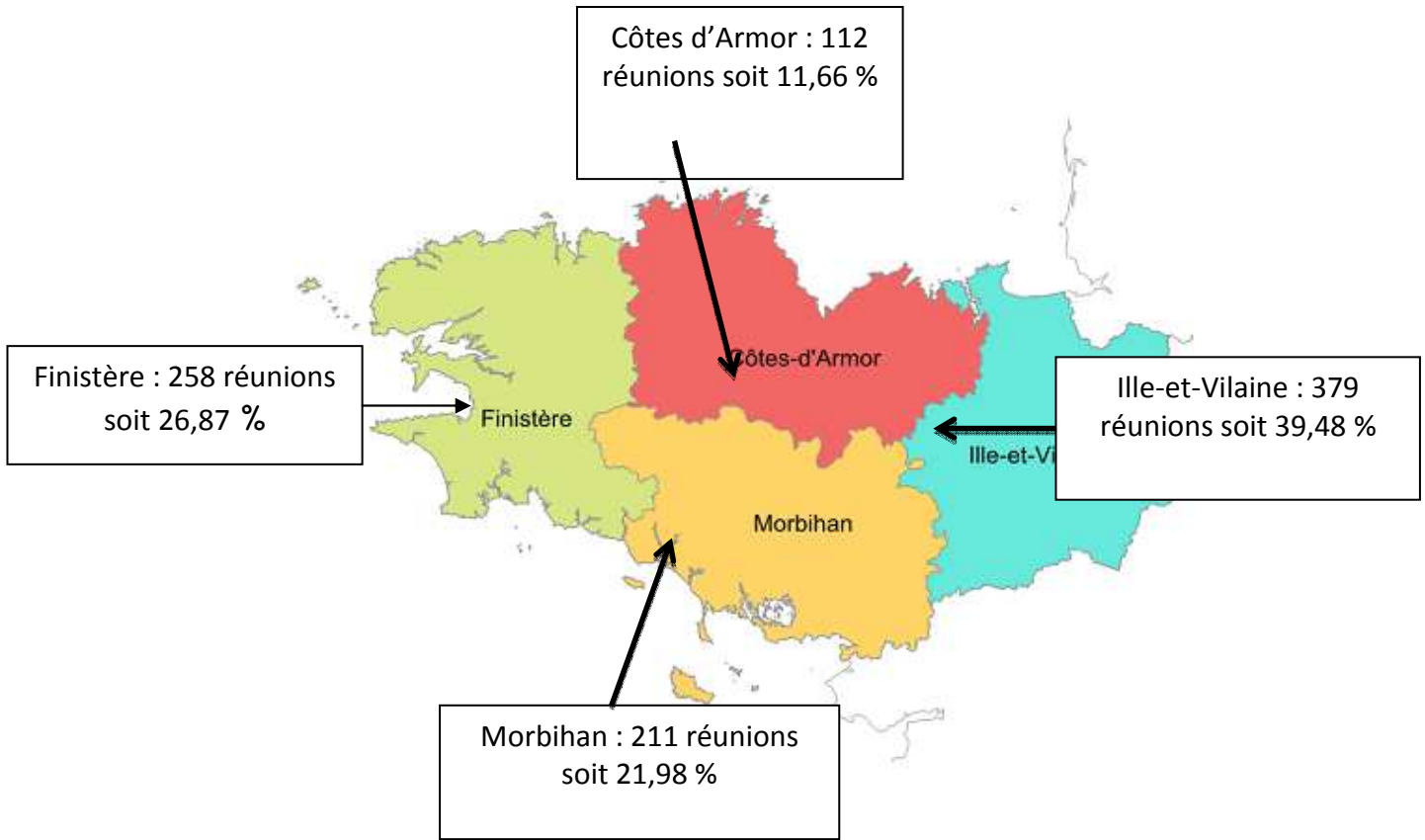
Faire sa demande de retraite : où, quand, comment ?

Nos services en ligne (consulter son relevé de carrière, déterminer son âge légal de départ à la retraite, estimer le montant de sa retraite, demander sa retraite en ligne...).

Proposées gratuitement aux entreprises, associations ou collectivités, ces réunions permettent d'informer les salariés des entreprises bretonnes sur la retraite du régime général de la Sécurité sociale.

En 2019, le cap des 1 000 entreprises qui ont bénéficié de ce dispositif est franchi.

**Répartition par département des 960 réunions d'information retraite réalisées dans le cadre de la
Fonction Conseil en Entreprises entre juin 2010 et décembre 2018**



**Répartition par secteurs d'activité des 960 réunions d'information retraite réalisées dans le cadre de la
Fonction Conseil en Entreprise entre juin 2010 et décembre 2018**

1 : Agro-alimentaire + agro chimie	170 réunions
2 : Industrie diverses	156
3 : Administrations / Institutions	126
4 : Secteur Hospitalier / Santé	94
5 : Automobile / Transports	89
6 : Produits de la mer et de la pêche	62
7 : Secteur Social	57
8 : Grande distribution	55
9 : Bâtiment / travaux publics	48
10 : Secteur bancaire / comptabilité	27
11 : Industrie textile	16
12 : Métallurgie / Plasturgie	16
13 : Médias / Sports / Loisirs	15
14 : Enseignement / Recherche	14
15 : Scierie / Métiers du bois	10
16 : Imprimerie	5

Nouveau : une seule demande de retraite en ligne pour les régimes de retraite



Un nouveau service de demande de retraite en ligne commun à tous les régimes est disponible.

Ce service, véritable démarche de simplification de la retraite permet aux assurés de demander leur retraite en une seule fois à l'ensemble de leurs régimes, de base et complémentaire. Il est accessible depuis le compte retraite sur www.info-retraite.fr ou les sites internet des régimes.

Un service simple, pratique et sécurisé

Le service est proposé par tous les régimes de retraite obligatoires sous le logo Info Retraite.

Il dispose de nombreux avantages pour simplifier la demande de retraite des assurés proches de la retraite.

- **Simple** : une seule demande de retraite pour l'ensemble des régimes. Le formulaire de demande en six étapes est personnalisé et pré-rempli.

- **Pratique** : une démarche 100 % dématérialisée. La saisie des informations personnelles, le dépôt des justificatifs obligatoires et le suivi de la demande se font en ligne.

- **Sécurisé** : la connexion se fait avec FranceConnect, l'accès aux services publics en ligne sécurisé.

Par-delà ces avantages, le service est gratuit. Enfin, il garantit aux assurés de faire valoir leurs droits sans risque d'en oublier puisque que les régimes auxquels ils ont cotisé sont automatiquement proposés.

Une démarche en ligne importante

Demander sa retraite est une démarche importante pour les assurés. Le service en ligne est conçu pour qu'ils puissent la réaliser dans les meilleures conditions :

- avant de commencer, une vidéo pédagogique sur l'utilisation du service et des conseils pratiques sont disponibles;
- lors de la saisie, les informations peuvent être modifiées à tout moment. La demande peut être enregistrée et complétée plus tard ;
- au moment de l'envoi, un récapitulatif des informations renseignées est proposé et un e-mail de confirmation, de la réception par les régimes de la demande, est envoyé.

Les régimes qui traitent la demande peuvent, si nécessaire contacter les assurés pour des précisions.

Un outil, pensé pour accompagner les assurés avant, pendant et après leur demande et pour leur permettre de bien comprendre le service, est proposé : « Ma demande de retraite , mode d'emploi», accessible depuis commentfaresademande.info-retraite.fr